

Numéro SIRET (OBLIGATOIRE) :

numéro PACAGE : 9 7 6 0

NOTICE D'INFORMATION

MODALITÉS DE DÉPÔT

- Les dossiers sont à retirer sur le site <https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/indemnisation-des-exploitations-agricoles-dont-les-productions-ont-ete-a704.html>

- **Date limite de dépôt : vendredi 9 mai 2025 à minuit (heure de Mayotte) à la DAAF de Mayotte pour instruction. Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera réceptionné et ne pourra donc faire l'objet d'une indemnisation.**

- Parapher toutes les pages et signer la dernière, précédé de la mention « lu et approuvé »

- Si toutes les pièces demandées ne sont pas jointes au dossier, la demande sera rejetée.

PIÈCES A JOINDRE

Tout déposant de la présente déclaration doit avoir déposé un dossier PAC 2024.

A joindre **obligatoirement** quelle que soit la nature des pertes :

(Pour vous aider : cochez les cases ci-dessous pour contrôler la présence des pièces dans votre dossier)

- Pertes de récoltes** : Tout justificatif prouvant la réalité de la production et des pertes de récoltes (factures d'achats de plants, de semis, de ventes...).
- Pour les adhérents en OP**, les documents permettant de justifier de la production (cadenciers fournisseurs) **sur les 5 dernières années**.
- Pertes de fonds - dégâts aux sols** : joindre les factures de remises en état ou d'achat de matériaux/fournitures. Si pas de justificatifs fournis, les pertes seront calculées sur la valeur vénale de la surface endommagée.
- Si vous êtes au réel/réel simplifié : les justificatifs comptables permettant d'établir le chiffre d'affaires (liasse fiscale + marges nettes par production) **pour les 5 derniers exercices**.
- Si vous êtes au régime micro BA : l'avis d'impôts n-1 sur les revenus n-2 **plus** les livres de recette de n-2 ou n-1.
- 1 Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.
- Un relevé d'exploitation de la MSA pour l'année du sinistre**.
- Les attestations de régularité fiscale** (TVA/IR/Réel simplifié selon le cas), ou **bordereau de situation**, délivrés par la DGFIP ou à demander dans votre espace impots.gouv.fr.
- Une attestation d'assurance sur les biens assurables contre l'incendie (bâtiments, engins agricoles, véhicules professionnels) si ces biens sont présents sur l'exploitation. En l'absence de ces biens, veuillez renseigner et signer la partie VII de cette déclaration.

IMPORTANT : Votre **régularité fiscale et sociale** restent obligatoires pour pouvoir bénéficier du Fonds de Secours Outre-Mer. Elles seront vérifiées lors de l'instruction auprès de la DRFIP et de la CGSS. Si vous n'êtes pas en situation régulière vis à vis de ces organismes, vous êtes invité à faire les démarches nécessaires dès à présent pour vous régulariser.

Numéro SIRET (OBLIGATOIRE) :

numéro PACAGE : 9 7 6 0

DOSSIER DE DÉCLARATION DE PERTES AGRICOLES

Date limite de dépôt : vendredi 9 mai 2025 à minuit (heure de Mayotte) à la DAAF de Mayotte pour instruction. Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera réceptionné et ne pourra donc faire l'objet d'une indemnisation.

I - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Demandeur Individuel

OU société ou GAEC

Si demandeur individuel

Mme

Mr

Nom

Né(e) le

Prénoms

Si GAEC ou société

Dénomination sociale ou NOM :

Mme

Mr

Nom du gérant

Né(e) le

Prénoms

Adhérent à une organisation de producteurs :

OUI

NON

Si OUI précisez laquelle :

Votre adresse mail :

Votre adresse POSTALE (courrier) :

Code postal

Commune

Téléphone

Portable

Votre adresse d'exploitation (si différente)

Remarques et commentaires

II - ÉVALUATION DES PRODUCTIONS ET PERTES DE RÉCOLTES VÉGÉTALES

Chiffre d'affaires moyen de l'exploitation sur les 4 dernières années:

Dont chiffre d'affaires moyen réalisé en productions végétales

sur la même période:

ATTENTION, un contrôle de cohérence de ce chiffre sera réalisé entre les pertes déclarées et les documents fiscaux et/ou comptables et cadenciers fournis.

Joindre tout justificatif prouvant la réalité des pertes.

Productions éligibles	Surfaces en cultures (ou nombre) lors du sinistre * Ha ou Nbre	Surfaces (ou quantité) sinistrées Ha ou Nbre	Nombre de cycles sur une année	Quantité récoltée Ou date prévue de récolte Kg	Taux de perte %	Perte de récolte estimée En Kg	Montant estimé de la perte en Chiffre d'affaires (en euros)
MARAICHAGE de plein champs (forfait)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
MARAICHAGE sous abri (forfait)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
FLEURS, précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
BANANES	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ARBRES FRUITIERS, précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
MIEL (en nombre et kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
AUTRES - précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
AUTRES - précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
AUTRES - précisez : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

III - PERTES DE FONDS

Joindre les justificatifs pour les estimations des montants (factures d'achat/réalisation)

Équipements : clôtures, palissage, tonnelles	Surface ou longueur perdue	Valeur à l'achat	Age des installations	Montant estimé de la perte (en euros)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dommmages aux sols / ouvrages, ravinements de parcelle, fossés	Surface ou longueur perdue	Valeur estimée	Age des installations/ouvrages	Montant estimé de la perte (en euros)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Pour les pertes en pépinière, joindre les inventaires avant et après le sinistre comportant la quantité et le coût de revient par variété et stade de croissance.

FONDS DE SECOURS PERTES AGRICOLES
CYCLONE CHIDO du 13/12/2024 au 15/12/2024

Arbres fruitiers (précisez) ou plantations: géranium, ananas...	Age de la plantation	Nombre pieds perdu	Montant estimé de la perte (en euros)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Ruches / essaims / colonies	Age	Nombre	Localisation	Montant estimé perte (en euros)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

IV - PERTES DE CHEPTEL

joindre tout justificatif (GDS, notification EDE, vétérinaire ...)

Espèce perdue	Nombre	Age	Montant estimé
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

V - AUTRES AIDES SOLLICITÉES

Avez-vous fait une demande d'aide au titre du régime d'aide exceptionnelle en faveur des exploitations agricoles de Mayotte ? OUI NON

Si oui, précisez la date de cette demande :

VI - ENGAGEMENT CONCERNANT L'ASSURANCE INCENDIE

J'atteste sur l'honneur qu'il n'existe aucun élément assurable contre l'incendie sur mon exploitation.

Fait à le

Signature

OU :

Je joins à ma déclaration de pertes une attestation d'assurance sur les biens assurables contre l'incendie (bâtiments, engins agricoles, véhicules professionnels) en cas de présence de ce type de biens assurables sur l'exploitation.

VIII - ENGAGEMENTS DE L'AGRICULTEUR

Je soussigné (e) (Nom, Prénom)

(Pour les sociétés) agissant en qualité de

de la société

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans cette déclaration

Certifie sur l'honneur être affilié au régime agricole de la MSA et être à jour des obligations sociales et fiscales (AMEXA, impôts)

Déclare accepter les contrôles et obligations prescrits par l'autorité administrative pour vérifier le bien-fondé de la présente demande.

Je déclare avoir été informé que toute surestimation constatée lors du contrôle administratif ou sur place sera redressée.

Je déclare avoir été informé (e) que toute fausse déclaration, surestimation intentionnelle ou supérieure à 50 % entraînera le rejet automatique de ma demande.

Fait à le

Signature